

# Les océans

L'urgence d'une gestion durable de la biodiversité marine et des ressources

2008

**Les océans recouvrent 70% de la planète et contiennent 90% de la biomasse totale. Ils sont d'une importance primordiale pour la vie et la plupart des activités humaines : 40% de la population de la planète vit sur une bande littorale de 60 km de large, qui abrite aussi les trois quarts des grandes villes, et 60% de la population vit à moins de 150 km des côtes. Pour près de 3,5 milliards de personnes, la pêche représente la principale source de nourriture. Les océans sont aujourd'hui gravement menacés : surexploitation, pollutions, conséquences globales du réchauffement climatiques...**

Sommaire de cet article

- [Repères](#)
- [Initiatives internationales pour la protection des océans](#)
- [Ressources](#)

## Repères

### Pollutions, érosion de la biodiversité marine

"Aujourd'hui, l'humanité pose une menace plus grave pour la mer que la mer n'en a jamais posé à l'humanité" (Hans Jonas). Les activités terrestres sont en effet à l'origine de 80% de l'ensemble de la pollution des mers et des océans.

On estime que les deux tiers du "linéaire côtier" mondial sont restés naturels, mais cette proportion diminue rapidement du fait de l'urbanisation, conséquence de la pression démographique et du développement du tourisme. Les mangroves, les prairies sous marines et les récifs coralliens, situés majoritairement sur le littoral de pays parmi les plus pauvres, sont particulièrement exposés. Ils abritent environ le quart de la totalité des espèces de poissons.

Les déchets en plastique jetés en mer tuent les oiseaux et les mammifères marins. Les proliférations d'algues vertes créées principalement par les engrais agricoles créent des zones côtières "stériles" du fait de la désoxygénation.

Les eaux de ruissellement urbaines, les rejets des usines et les rejets des citernes des navires représentent chaque année le déversement de 21 millions de barils de pétrole dans les océans. Chaque année, la pollution due aux dégazages en mer correspond à 200 fois la pollution causée par le naufrage de l'Erika [1]. Les marées noires occasionnées par les accidents de navigation ont des conséquences écologiques catastrophiques.

Si 90% des pêcheurs de la planète pratiquent une pêche artisanale et côtière (pour environ 50% des prises totales), plus de 70% des zones de pêche dans le monde sont exploitées au delà de leur possibilité de reconstitution. La pêche au chalut provoque de gros dégâts sur la flore et la faune marines, tandis que les élevages de poissons, ou de crevettes, produisent beaucoup de rejets polluants.

Dans un objectif d'incitation à une démarche de précaution, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a élaboré en 1995 un "code de conduite pour des pêches responsables", qui s'appuie sur une "approche écosystémique des pêches".

La haute mer (zone océanique située au-delà des juridictions nationales) représente 50% de la planète et ne bénéficie d'aucune protection particulière, en dépit des accords internationaux fixant des quotas de pêche pour certaines espèces. 1% seulement des mers et océans sont protégés. Cela permet la poursuite de nombreuses pêches illégales ou non régulées. (Voir notre article sur [l'épuisement des ressources halieutiques et de la biodiversité marine](#)).

**Ainsi, la France détient le deuxième domaine maritime au monde** sur les trois océans de la planète, abritant 10% des écosystèmes récifo-lagonaires et 20% des atolls mondiaux. Mais le réseau français d'aires marines protégées ne couvre que 0,16% de la superficie de ce domaine maritime national. Les objectifs internationaux visent une protection des milieux marins de 10% en 2012. La France a créé une Agence des aires marines protégées.

### **La menace du changement climatique**

Le réchauffement climatique, lié aux rejets de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, provoque déjà, et surtout provoquera dans les prochaines décennies, un ensemble de conséquences dont l'ampleur est difficile à calculer précisément. Il existe actuellement de grandes différences entre les "hypothèses hautes" et les "hypothèses basses".

On estime que le niveau des océans s'est élevé de 10 à 25 centimètres les cent dernières années, en raison de la fonte des glaces arctiques. A terme, la banquise pourrait disparaître et l'élévation du niveau de la mer menacerait aussi bien les petits Etats insulaires que des zones littorales très étendues, notamment les deltas des grands fleuves qui représentent une partie importante de la population et de la production agricole mondiales.

Parallèlement, plus la température de la surface des océans s'élève, moins le plancton végétal prospère, or cette biomasse est le socle de la chaîne alimentaire et de plus elle régule le climat en absorbant un tiers du CO<sub>2</sub> émis par l'homme. Il pourrait donc se produire un "effet d'emballement" des dérèglements climatiques, avec des conséquences démultipliées.

### **Augmentation rapide des "déserts océaniques"**

Un article de Stéphane Foucart dans le journal "Le Monde" du 05/02/2008 cite une étude parue dans la revue "Geophysical Research Letters".

Les recherches « montrent une progression rapide de ces zones biologiquement peu actives. Depuis 1998, ces "déserts" ont gagné environ 6,6 millions de km<sup>2</sup>, soit douze fois la superficie de la France métropolitaine. Sous l'influence du changement climatique en cours, l'accroissement des zones stériles de l'océan est prévu par la théorie. Mais la cadence observée est "considérablement supérieure aux prévisions des modèles récents", écrivent les chercheurs. (...) L'Atlantique nord est le plus touché avec une croissance moyenne de ses déserts de 8,3 % par an.

(...) Comment s'explique le phénomène ? Les chercheurs sont parvenus à le mettre en relation avec la température des eaux de surface. (...) Les principales explications tiennent au changement climatique en cours. (...) La désertification des océans aura un impact sur les ressources halieutiques, mais aussi sur la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). (...) Cela "pourrait donc conduire les climatologues à revoir à la hausse leurs prévisions d'augmentation de température moyenne pour la fin du siècle." »

### **Initiatives internationales pour la protection des océans**

Les Nations unies ont adopté en 1982 une Convention sur le droit de la mer, qui tente de définir un cadre

juridique à l'action des Etats.

L'Agenda 21 issu du Sommet de Rio, en 1992, consacre son chapitre 17 aux mers et océans, dans la perspective d'une prise en compte globale du développement durable.

Le Sommet mondial du DD, en 2002 à Johannesburg, a estimé qu'il n'y aurait "pas de réduction de la faim et de la pauvreté, pas d'amélioration de la santé, sans une protection des océans et notamment des zones côtières". Il a adopté un "plan de mise en œuvre" incorporant un calendrier et des objectifs, et lancé une série de défis concernant les zones de pêche, la mise en place de zones maritimes protégées, les petits Etats insulaires en voie de développement et la pollution marine.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a placé la journée mondiale de l'environnement 2004 sous le thème "Avis de recherche. Les mers et les océans : morts ou vivants ?"

La Commission européenne a publié en octobre 2007 un document "Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne". [Lire la synthèse sur le site d'Adéquations.](#)

## Ressources

### Conférences internationales et textes officiels

- [La Convention des Nations unies sur le droit de la mer](#)
- [Le Chapitre 17 de l'Agenda 21](#), sur le site d'Adéquations
- Voir notre rubrique sur le [Sommet mondial du développement durable](#)
- Le site de la [Journée mondiale de l'environnement 2004](#), sur le thème des océans
- Le document de la Commission européenne ["Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne"](#)

### Institutions et organismes en France

- Site du Ministère de l'écologie : <http://www.ecologie.gouv.fr/Mers-et-oceans.html>
- <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/>
- Le site de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) : <http://www.ifremer.fr>
- [Les écosystèmes marins tropicaux, site de l'IRD](#)
- [Le site de l'Institut Océanographique](#)

### Associations

- <http://www.rivages-de-france.asso.fr/>
- Sur le site de Greenpeace : le point sur les campagnes et actions en cours pour la protection des baleines, des dauphins, la lutte contre les pollutions marines et transports de substances dangereuses... <http://blog.greenpeace.fr/oceans>
- Des dizaines de liens sur la mer et les océans : <http://www.liensutiles.org/merocéan.htm>

---

## Notes

[1] En France, la loi relative à la responsabilité environnementale, adoptée le 22 juillet 2008, consacre l'introduction dans le droit d'un régime de responsabilité pour les atteintes à l'environnement les plus graves et renforce la répression des pollutions en mer. La loi durcit notamment les sanctions encourues en cas de rejets volontaires ou involontaires dans la mer, la sanction pouvant monter jusqu'à 15000 Euros en cas de faute intentionnelle.